**Culture & tourisme**

|  |  |
| --- | --- |
| **Engagements 2015** | |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\ok1.jpg | Créer un incubateur inédit d'entreprises à l'Abbaye de Maubuisson |
| Trouver un cours – Apte-Autisme | Créer un circuit "24h en Val d'Oise" pour renforcer l'offre touristique locale et internationale autour du patrimoine valdoisien |
| Trouver un cours – Apte-Autisme | Créer un label "Pas un festival sans moi / pas un mois sans festival" |
| **Hors programme** | |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Développer le numérique au service de l’action culturelle et touristique |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Renforcer la stratégie touristique autour des destinations |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Valoriser le patrimoine et les musées du territoire |
| C:\Users\HUBERT_FAN\OneDrive - Conseil départemental du Val d'Oise\Bureau\istockphoto-1006006554-1024x1024.jpg | Développer le tourisme fluvial |

* **Maubuisson**devient un incubateur d’entreprises innovantes dans le domaine de l'art, de la culture et du patrimoine

Contexte

L’Abbaye royale de Maubuisson (1236) située à Saint Ouen l'Aumône, est reconnue comme un lieu incontournable de l’art contemporain en Ile-de-France et une référence pour les partenaires artistiques.

Ses programmes de recherche, de production et de médiation s’articulent autour des deux axes qui structurent son identité : valorisation du patrimoine & création contemporaine.

Comme le Département s’y était engagé, le site concrétise aujourd’hui son projet de s’ouvrir à la modernité et aux jeunes entreprises innovantes. Ce projet inauguré en septembre 2019 fait de l’abbaye cistercienne un site patrimonial unique en France, un incubateur de projets, au croisement entre la production artistique et l’entreprenariat culturel.

S’y côtoient artistes, créateurs de talents et entreprises émergentes dans les domaines de la culture et du patrimoine.

Partenariats : Communauté d’agglomération de Cergy-Pontoise, Communauté d’universités et d’établissements Université Paris Seine et notamment l’Ecole nationale supérieure d’art de Paris-Cergy, l’ESSEC et l’EISTI.

Pour renforcer la portée du projet et créer son réseau, le site fonctionne en lien étroit avec l’incubateur de la Turbine à Cergy, les ateliers de Chenevières à Saint-Ouen-l’Aumône, ainsi que l'Institut d'Études Avancées de l'université de Cergy-Pontoise.

Chiffres

Coûts des travaux pour le Conseil départemental 1,08 M€.

Le Conseil régional d’ile de France a octroyé  deux subventions : 110 000 € pour la création d'un tiers lieu dédié à la création artistique et à l'innovation entrepreneuriale, 360 000 € pour le réaménagement de l'abbaye.

* **Une stratégie touristique** nouvelle et innovante est impulsée

Contexte

Si le Val d’Oise ne manque pas d’atouts, son potentiel touristique reste largement méconnu.

Aussi, le Département du Val d’Oise a fait le choix, avec Val d'Oise Tourisme, d’impulser et de porter dès 2018, une stratégie touristique ambitieuse.

*NB : le tourisme n’appartient pas aux compétences obligatoires du Département. Il s’agit d’une démarche hautement volontariste, une politique publique choisie, et pleinement assumée.*

**>> 4 archipels identifiés pour mieux cibler l’offre touristique**

Le Département s’est engagé en 2018 dans une nouvelle stratégie novatrice qui s’appuie sur quatre destinations touristiques très fréquentées, nommées “archipels”: **le Vexin Français ; la Vallée de l’Oise ; Roissy, Carnelle et le Pays de France ; et enfin les Rives de Seine et forêt de Montmorency.**

La stratégie des « archipels » est née de la nécessité de former et valoriser des territoires cohérents, au-delà des périmètres administratifs, mais regroupés autour d’une marque commune d’attractivité.

**>> Contrat régional de la Vallée de l’Oise : profiter d’un effet levier avec la Région**

Le Département du Val d’Oise a signé, le 9 juillet 2019, le Contrat Régional de Destination touristique de la Vallée de l’Oise. Ce contrat formera un outil efficace grâce auquel tous les acteurs concernés pourront unir leurs forces et proposer des actions concrètes au service de la visibilité de leurs territoires.

Objectif : protéger, valoriser et faire connaitre davantage les nombreux atouts d’une destination à la fois dynamique et singulière, parce que riche de culture, d’art et d’histoire.

Des actions prioritaires ont été identifiées, à savoir :

* l’itinérance le long de l’Oise, à pied ou à vélo, qui permet de faire l’indispensable lien entre les différents pôles de la destination;
* le tourisme fluvial et fluvestre sur la Vallée de l’Oise,
* ou encore l’offre d’hébergement.

Si la Région constitue un partenaire privilégié pour faire converger l’action et les moyens publics, le Département mettra également à la disposition des signataires, ses moyens d’actions :

* Soit pour soutenir les projets d’investissements sur le territoire (grâce à son appel à projets touristiques innovants) ;
* Soit pour accompagner nos partenaires touristiques qui portent ces projets grâce aux moyens d’ingénierie proposés par Val d’Oise Tourisme.

>> **Le tourisme fluvial encouragé**

Les haltes fluviales constituent autant de portes d'entrée pour nos territoires, autant d’opportunités de rendre ces derniers plus visibles et plus compétitifs.

A l’été 2018, nous avons inauguré, à la Roche-Guyon, la première halte fluviale du Val d’Oise sur la Seine permettant l’accueil de bateaux de croisière, et offrant toute l’infrastructure nécessaire aux croisiéristes. Elle permet aux bateaux touristiques de faire escale, amenant ainsi une nouvelle clientèle, essentiellement internationale, sur le lieu.

Depuis cette inauguration nous constatons notamment une augmentation significative de la fréquentation du château de la Roche-Guyon.

Cela nous conforte dans notre stratégie touristique mais également dans notre volonté de poursuivre le développement du tourisme fluvial à l’échelle de **l’Axe Seine**.

**>> L’Axe Seine** ce sont 350 km de voies navigables, riches d’opportunités économiques d’envergure nationale. Il traverse six départements jusqu’à la Manche et accompagne le quotidien plus de six millions d’habitants. C’est également une vallée offrant un patrimoine naturel et bâti remarquable, parfois reconnu à l’international (comme le Château de Versailles, Giverny, les plages du Débarquement) ; parfois plus confidentiel mais d’une grande richesse, comme les nombreux villages pittoresques et paysages de bord de Seine qui gagnent à être davantage connus.

Les potentialités de l’Axe Seine se conjuguent à celles du **futur Canal Seine Nord Europe**: le plus grand projet fluvial européen qui ouvrira à la région Ile-de-France un débouché sur la mer du Nord.

En Val d’Oise, nous sommes convaincus de la nécessité d’une Région capitale ouverte sur la mer, comme nous sommes déterminés à contribuer au développement de l’Axe Seine et à faire de notre département une destination touristique visible et reconnue.

Nous avons pour cela inscrit le tourisme fluvial au cœur de la stratégie touristique du Département.

**L’Association des Départements de l’Axe Seine (ADAS)** a élu Marie-Christine CAVECCHI à sa tête. L’ADAS regroupe le Val d’Oise, la Seine-Maritime, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, l’Eure et le Calvados. Depuis sa création en 2016, l’association s’attache à faire du tourisme fluvial un facteur de développement de la vallée de la Seine, convaincue que seule une action coordonnée permettra de mieux faire connaître la destination et de montrer aux opérateurs toutes les richesses de nos offres touristiques.

L’association doit contribuer ainsi au développement de l’Axe Seine des portes de la capitale jusqu’au Havre notamment à travers « la Seine à vélo » qui reliera Paris au Havre via l’aménagement de plus de 400 km de voies cyclables.

**>> L’innovation pensée au cœur de la stratégie touristique : lancement et déploiement de l’application *MyBalade***

En 2015, le Département, avec ses partenaires touristiques, a créé l’application *MyBalade*, lauréate à 2 appels à projets innovants : celui du Ministère de la Culture et la Communication, et celui de la Région.

Son succès est réel : au total, ce sont **plus de 50.000 usagers qui ont déjà téléchargé l’application ou se sont rendus sur le site web.**

**Depuis 2019, l’application couvre l’intégralité du territoire départemental**. Elle a été améliorée, enrichie et connectée aux systèmes d’information touristiques annexes comme ceux de la restauration, des services ou des itinéraires de randonnée.

Les raisons de son succès :

* fortement plébiscitée par les professionnels du tourisme et élus des territoires, qui y trouvent un outil de promotion et d’animation culturelle efficace.
* répond aux attentes des Valdoisiens, des familles, qu’ils soient adeptes de sport, de balade ou de patrimoine.
* la transversalité du projet mené avec les différents acteurs concernés : offices du tourisme, sites culturels, comités départementaux, acteurs du patrimoine et du développement durable…

Chiffres

Le Val d’Oise, c’est environ 2,5 millions de visiteurs chaque année

• Un cycliste itinérant dépense en moyenne entre 60 € et 70 € pendant son séjour, contre 54 € pour un touriste « classique »

• Sur les seuls sentiers de Grande Randonnée, les retombées économiques de l’itinérance, toutes clientèles confondues, sont estimées à 2,4 Mds€

• Objectif 2024 : les Jeux Olympiques devraient représenter la création de 60 000 emplois dans le tourisme

* + **Une Bibliothèque Départementale innovante** : la BDVO labellisée Bibliothèque Numérique de Référence

Contexte

Le réseau départemental des bibliothèques mène une action ambitieuse de développement de la lecture publique sur l’ensemble du territoire.

>> A travers la plateforme du **réseau RéVOdoc**, les bibliothèques du Val d’Oise peuvent notamment partager leurs catalogues à l’échelle de tout le département, et avoir accès à un fonds de ressources documentaires particulièrement dense et varié.

>> **Un « pôle territoire »** a été créé au sein de la bibliothèque départementale afin de guider les bibliothèques communales dans leurs projets (d’aménagement, de partenariat ou d’animation).

>> Le Département a également mis en place un **dispositif d’appel à projets** afin d’accompagner les structures dans leur modernisation.

Innovante et prompte à l’expérimentation, la BDVO mène depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de la dimension numérique de la lecture publique.

Des actions concrètes au service des bibliothèques du territoire ont été mises en place en partenariat avec la DRAC, et se voient aujourd’hui confortées par le projet numérique pluriannuel (2019-2021) de la BDVO. L’obtention de la labellisation *Bibliothèque Numérique de Référence,* soutenue par le Ministère de la Culture, s’inscrit dans cette dynamique.

L’objectif est double :

- **atteindre de nouveaux publics** (publics jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap, publics éloignés),

- **contribuer à la modernisation des bibliothèques** afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale du territoire.

Après la mise en place de nouveaux outils d’animation numérique, de formations numériques, et l'aménagement du Nouv'labo (un espace d’expérimentation au sein même de la BDVO), le travail du Conseil départemental et de l'équipe de la Bibliothèque départementale ont été récompensés.

L’obtention du label (en juin 2019) est une reconnaissance de l’engagement du Conseil Départemental et un soutien important à la réalisation des actions menées et engagées.

Chiffres

La lecture publique est une compétence obligatoire du Département qui y consacre 408.000€ d’investissements en 2020.

Dans le cadre du projet *Bibliothèque numérique de référence :* 10.000€ sont inscrits au BP2020 pour l’acquisition de matériel et de mobilier spécifique et 112 600€ sont versés par la DRAC Ile de France.

* + **Un patrimoine valorisé** : 4 lieux valdoisiens obtiennent le label « Maison des Illustres »

Le Val d’Oise est riche de lieux où s’incarne la mémoire, le génie et la créativité des Illustres (Van Gogh, Cézanne, Pissarro, Daubigny, Manet ou encore Boggio) ; et qui aujourd’hui témoignent de l’histoire de ces figures remarquables.

Musées labellisés en Val d’Oise : **musée Jean-Jacques Rousseau à Montmorency (2012), Maison-Atelier Charles François Daubigny (2015), Maison-Atelier Boggio (2018) et Maison du Dr Gachet (2018).**

Le label *Maison des Illustres*, créé en 2011 par le ministère de la Culture et de la Communication, a été pensé afin d’**attirer l’attention du public sur ces lieux d’exception**.

Attribué pour une durée de 5 ans renouvelable, il distingue aujourd’hui 226 maisons, ateliers, musées ou châteaux, en France comme à l’étranger ; 34 en Ile-de-France, 4 en Val d’Oise dont 3 pour la seule commune d’Auvers-sur-Oise.

* + **Des festivals d’envergure** soutenus par le Département

Le Département soutient de nombreux festivals qui rayonnent sur plusieurs communes et qui ont une action particulièrement structurante.

Ceux-ci sont très remarqués pour la **qualité de leurs programmations artistiques**, réunissant des artistes prestigieux et de jeunes talents, ainsi que pour le **travail de sensibilisation auprès de publics très divers** : établissement scolaires, Conservatoires, secteur hospitalier, Maison d’arrêt, etc…

**Le Département a ainsi accordé un montant total de 619 000 € pour l’édition 2020 de six festivals et d'une compagnie, en raison de leur rôle structurant pour le territoire.**

**>> Festival d'Auvers-sur-Oise**

Subvention CDVO 2020 : 219.000€

**Objet :** Ce festival propose un programme équilibré entre artistes reconnus et jeunes interprètes qui voient là une opportunité unique pour lancer leur carrière.

**Rayonnement :** Par sa notoriété internationale, le Festival contribue à la valorisation d’Auvers-sur-Oise et du Département du Val d’Oise. Il est un partenaire fort du Château d'Auvers en collaborant à sa programmation culturelle (animations musicales gratuites dans le parc, peintre invité dans l'Orangerie…). **La 39ème édition 2019 a accueilli plus de 5 800 festivaliers** (soit une hausse de fréquentation de 19 %).

**Dimension pédagogique :** Un projet d'éducation artistique en itinérance sur le territoire de la Communauté de Communes Sausseron-Impressionistes a démarré, en septembre 2019, avec l'ensemble Accentus qui mène des ateliers de pratique chorale auprès des jeunes, de la maternelle à l'université.

Pour favoriser l'accès de tous à la culture, des actions de sensibilisation sont menées, comme chaque année, à la Maison d'Arrêt du Val d'Oise, à l'hôpital de Pontoise, en crèche, et dans les entreprises partenaires.

**>> Festival Baroque de Pontoise**

Subvention CDVO 2020 : 80.000€

**Objet :** Le Festival Baroque de Pontoise est dédié à la diffusion, à la production et à la sensibilisation du patrimoine musical des XVIIème et XVIIIème siècles, en lien avec les autres arts baroques comme la danse, la poésie et le théâtre.

**Rayonnement :** Au-delà des villes accueillant le Festival, celui-ci rayonne sur toute la région d’Ile-de-France. Le festival 2019 a présenté **21 manifestations qui ont réuni près de 4 500 spectateurs, dont 600 scolaires**. Il a construit un ancrage territorial fort avec les lieux de spectacle vivant du Département, comme Points Communs, la Fondation Royaumont, le Musée national de la Renaissance, le Figuier blanc à Argenteuil ou l'Imprévu à Saint-Ouen-l'Aumône.

**Dimension pédagogique :** Acteur de l'éducation à la culture, le Festival propose au public un accompagnement pédagogique. Dans ce cadre, les actions culturelles ont touché 1 400 personnes.

**>> Festival Jazz au Fil de l'Oise**

Subvention CDVO 2020 : 49.000€

**Objet :** Ce festival s'attache à amener le public vers le jazz et les musiques improvisées, dans ses formes les plus variées, grâce à une programmation mêlant artistes internationaux et artistes émergents ainsi qu’une politique tarifaire attractive.

**Rayonnement :** le festival s'attache à investir des petites communes, souvent éloignées du spectacle vivant et valorise un genre musical peu représenté dans le Département, genre qui s'est ouvert sur les musiques du monde depuis quelques années. **L'édition 2019 a réuni plus de 9 500 spectateurs dans une vingtaine de villes du Département.**

**Dimension pédagogique :** Le Festival a accueilli 25 concerts tout public et 6 concerts pédagogiques destinés aux scolaires. Par ailleurs, des partenariats ont été tissés avec le Conservatoire à rayonnement régional de Cergy-Pontoise, des écoles, des collèges et des écoles de musique. L’accueil d’artistes en résidence (en partenariat avec la DRAC d'Ile-de-France) comprend notamment la réalisation d'actions culturelles : master-class aux Conservatoires de Saint-Ouen-l'Aumône et Vauréal, et concerts pédagogiques à destination de plus de 1 000 jeunes.

**>> Festival Musical d'Automne des Jeunes Interprètes (FMAJI)**

Subvention CDVO : 33.000€ (en 2020 : 36.000€ : cette augmentation intègre le prix Salvi qui n’a pas été remis à cause du COVID)

**Objet :** Le FMAJI promeut chaque année, en février, trois jeunes instrumentistes français ou résidant dans les pays de l'Union Européenne.

**Rayonnement :** Après concours, les lauréats bénéficient d'un prix et d'une saison musicale dans le Val d'Oise, organisée en fin d'année dans neuf communes de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée : Andilly, Deuil-la Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency. **Neuf concerts ont été programmés dans les communes de la Plaine Vallée entre septembre et décembre 2019. Ces concerts ont reçu 1 850 spectateurs dont 950 scolaires.**

**Dimension pédagogique :** Le projet vise à créer un partenariat avec les Conservatoires de musique des villes partenaires pour impliquer les professeurs, parents d’élèves et élèves, dans la vie du Festival.

**Quatre concerts pédagogiques ont été organisés en 2019 pour les élèves de CM1 et CM2.**

**>> Festival Théâtral du Val d'Oise**

Subvention CDVO 2020 : 191.000€

**Objet :** Le Festival Théâtral du Val d’Oise (FTVO) a été conçu pour permettre à des communes, peu ou mal équipées, d'accueillir une programmation de théâtre professionnelle à coût réduit et d'avoir accès à des créations artistiques de grande qualité, qu'elles n'auraient pas pu porter seules.

**Rayonnement :** Il joue, depuis 36 ans, un rôle fédérateur sur le territoire et notamment en milieu rural. **La 36ème édition du Festival a rassemblé 11 800 spectateurs, dont plus de 1 800 collégiens, autour de 28 spectacles**. Les 38 communes du Val d'Oise participantes ont accueilli 172 représentations. Le FTVO est également présent au Festival d'Avignon tous les ans.

**Dimension pédagogique :** Le Festival a développé les actions culturelles autour des spectacles. En 2019, plus de 6 700 personnes ont été touchées par des actions de sensibilisation, des ateliers de pratique artistique et des rencontres avec les artistes.

Un nouveau projet d’actions artistiques et culturelles, "Correspondances", met en relation des groupes de jeunes de territoire très différents du Département issus des quartiers "politique de la ville".

Enfin, le Festival propose plusieurs formations notamment à l'attention des enseignants.

**>> Participation au Fonds d'Aide à la Création Mutualisée**

Subvention CDVO 2020 : 8.000€

**Objet :** Dans le but de mieux mobiliser les lieux de diffusion du spectacle vivant et les collectivités sur la création d'œuvres théâtrales, le FTVO a mis en place, en 2011, le Fonds d'Aide à la Création Mutualisée (FACM). Il sollicite dans ce cadre ses partenaires pour coproduire des spectacles.

Le Conseil départemental participe à ce Fonds en affectant, chaque année, une subvention de 8 000 € à une compagnie sélectionnée par le Festival.

**>> Festival international du cirque du Val d’Oise (association Cap Domont)**

Subvention CDVO 2020 : 36.000€

**Objet :** L’association "CAP Domont" organise, depuis 2000, le Festival international du cirque du Val d’Oise à Domont, au Parc des Coquelicots.

**Rayonnement :** Véritable compétition internationale, le Festival remet des prix lors d’une soirée de gala. **En 2019, la vingtième édition du festival a réuni un public familial de plus de 13 500 spectateurs.** L’association donne par ailleurs de la visibilité aux écoles de cirque du Département.

**Dimension pédagogique :** l’association s'efforce de mettre en place des actions de sensibilisation en amont des spectacles, comme des participations aux répétitions pour les scolaires. Les collégiens du Val d'Oise bénéficient de la gratuité pour assister au Festival, et les séances du vendredi sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux structures pour personnes âgées.

* + Une éducation artistique et culturelle à destination de la jeunesse

Le Conseil départemental s’attache à étayer les parcours artistiques et culturels des élèves grâce à plusieurs dispositifs et ateliers pédagogiques mis en place tout au long de l’année avec la Mission cinéma, le musée d’archéologie, ou les archives départementales.

La Direction des Archives Départementales (DAD) a un partenariat depuis plusieurs dizaines d’années avec l’Académie de Versailles, dans le cadre de la convention qui lie leurs ministères de tutelle pour l’approche de l’histoire et plus largement des sciences humaines par les archives. Il est proposé aux établissements des visites des Archives départementales, couplées à des ateliers thématiques, en direction de classes, allant du CM2 au lycée, et en lien avec les programmes scolaires.

Depuis 2011, les services et les sites culturels du Département organisent, sur le temps scolaire, des résidences artistiques et culturelles en collège, en partenariat avec l’Académie de Versailles et la Maison de l'Education du Val d'Oise.

Ce programme a quatre objectifs :

- contribuer au parcours d’éducation artistique et culturelle de l’élève ;

- favoriser la présence durable d'un artiste ou d’une équipe artistique et culturelle dans l’établissement

- permettre à un établissement d’établir des relations dans la durée avec un (ou des)

établissement(s) artistique(s) et culturel(s) du Val d'Oise ;

- sensibiliser au patrimoine valdoisien et aux enjeux de sa conservation.

A l’été 2020, en accord avec le Rectorat de Versailles, la direction des services départementaux de l’éducation nationale et la direction régionale des affaires culturelles d’Île-de-France, le Conseil départemental du Val d'Oise a organisé en un temps record une série de stages et de colonies au Centre départemental d’animation et de formation sportives (CDFAS) d’Ermont-Eaubonne, sorte de « summer camp ». Quatre projets d’éducation artistique et culturelle ont notamment été intégrés à la programmation *d'Un été culturel en Île-de-France.*

* + Le Département hautement investi dans l’enseignement artistique

**Contexte :**

Le Département du Val d'Oise est un territoire particulièrement dynamique dans le domaine de l'enseignement artistique. En 2019, près de 18 000 élèves étaient inscrits au sein des écoles de musique, de danse et de théâtre. 140 000 personnes ont assisté aux concerts et manifestations organisés par ces établissements, et 36 000 ont pris part aux actions menées en partenariat avec l'Education nationale et le secteur social.

Le financement de ces établissements, par les communes et agglomérations, est en augmentation : 80 % en 2019 contre 73 % en 2012.

Ces chiffres témoignent d'une volonté d'élargir les publics et d'offrir un accès à la pratique artistique pour tous. Un effort reste cependant à fournir sur la stabilisation des postes de directeurs dont la précarisation s'est accentuée ces dernières années malgré l'importance de leurs missions.

Une quarantaine de conservatoires implantés sur les communes du Val d'Oise sont aidées par le Département au titre de l'enseignement artistique : 14 établissements classés par l'Etat, 20 écoles municipales et 10 écoles associatives. Parmi ces structures, 32 développent un partenariat avec l'Education nationale (dont 13 avec des collèges) et 5 ont mis en place des dispositifs d'accueil des personnes handicapées.

Par délibération n° 4-34 de l'Assemblée départementale du 25 novembre 2016, le Département a réaffirmé sa volonté d'intervenir financièrement sur la structuration pédagogique des établissements d’enseignement artistique spécialisé, et de favoriser une présence dynamique de ces écoles sur le territoire en aidant des projets spécifiques et des classes "orchestre".

**En 2020, un montant total de subventions de 737 147 € proposé en faveur de l'enseignement artistique** a été accordé à 44 établissements.

*Pour information, une aide spécifique de 19 175 € a été accordée au Conservatoire du Vexin par délibération de l'Assemblée départementale du 25 septembre 2020, au titre du fonds de soutien aux structures culturelles fragilisées par la crise de la Covid-19.*

* + Favoriser l’accès à la culture des personnes handicapées

La démarche "Culture et handicap" trouve son origine dans la concertation valdoisienne conduite en 2013, dans le cadre du Schéma Départemental des Personnes Handicapées.

Cette réflexion a permis de dégager plusieurs constats : d’abord, les difficultés liées à l’accès à la culture et aux établissements culturels ; ensuite, le manque de porosité entre monde culturel et monde médico-social.

>> Le projet **« Les Cultivateurs du Val d’Oise »,** lancé en octobre 2018 en partenariat avec KissKissBankBank (leader européen de crownfounding), repose sur un dispositif innovant de financement participatif**.** Lors de sa première édition, 10 beaux projets valdoisiens favorisant l’accès à la culture des personnes en situation de handicap ont été distingués.

**>> Le festival IMAGO**, rencontre heureuse des établissements culturels et ceux du médico-social.

Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir être des acteurs de la culture à part entière et pas seulement des spectateurs. C’est le sens du festival IMAGO : être acteur de la culture malgré ses différences, ses spécificités, son handicap. Ce festival ouvre les portes de l’épanouissement, de l’exigence, du dépassement de soi, aux franciliens en situation de handicap au même titre que les autres franciliens. Réunis autour de la pratique culturelle, les différences s’estompent pour partager ensemble la palette d’émotions infinie que sait offrir la culture.

En programmant des artistes singuliers et des spectacles liés à des problématiques se situant entre l’art et le handicap, cette manifestation fait depuis 2012 un formidable travail de partage, de valorisation et de sensibilisation.

Elle contribue aussi à l’effacement de certains tabous relatifs au handicap en s’adressant à tous. IMAGO n’aurait d’ailleurs aucun sens s’il ne s’adressait qu’aux personnes en situation de handicap.

Le Théâtre du Cristal, et en particulier le Pôle Art et Handicap, est la cheville ouvrière d’un réseau absolument essentiel qui maille le tissu associatif du département.

A ce jour, 35 conventions inter-établissements ont été signées.

Pour accompagner ces projets, trois outils ont été réalisés par le Théâtre Cristal, le Département et les acteurs de terrain :

* Le guide d’élaboration du volet culturel dans le projet d’établissement médico-social
* La fiche mission du référent culture/handicap dans les établissements
* Un modèle de convention pour de futurs partenariats

Au-delà de ces outils, le Département a initié une formation intitulée « Concevoir et mettre en œuvre des projets communs ». Etant donné le vif succès qu’elle a rencontré, elle a été renouvelée en février 2019.

* + La belle ascension du musée archéologique du Val d’Oise (MADVO) et du musée de l’outil (MO)

**>> Le MADVO** bénéficie de l’appellation "Musée De France" (MDF) depuis 2004. Il conserve 22 278 objets dont 3 000 sont présentés au public au sein du parcours permanent.

Le MADVO est, entre autres, dépositaire des collections du site archéologique gallo-romain des Vaux-de-la-Celle à Genainville et participe à sa valorisation, comme à celle de l’allée couverte du Bois de Morval, une sépulture collective du néolithique.

**>> Le MO** est acquis par le Département en 2005 et rouvert au public après restauration en 2011, il est dès lors rattaché à l’équipe du MADVO. Le MO ne bénéficie pas de l’appellation MDF mais conserve 1 329 objets relatifs aux métiers anciens et aux arts et traditions populaires, dont 1 101 présentés au public. Les vestiges d’un balnéaire gallo-romain datant du IIe siècle ont été découverts sous le sol du musée et classés au titre des Monuments historiques. Labels obtenus: Ecodéfis, Ecojardin, Patrimoine d’intérêt régional et Jardin Remarquable.

Ces cinq dernières années, une nouvelle équipe a permis de renouveler l’image, moderniser et valoriser ces musées comme en atteste la très forte hausse de la fréquentation cumulée des musées : **plus 100% entre 2013 (13 417 visiteurs) et 2018 (26 862 visiteurs).**

* + Val d’Oise terre de cinéma

Le Val d’Oise est une terre de cinéma : plus de 1.400 films et téléfilms y ont été tournés, grâce à la diversité de ses monuments et de ses paysages qui en font une terre bénie pour le 7ème art.

Le 1er, en 1901, mettait en scène des Patineurs sur le lac d’Enghien.

C’est un atout d’attractivité formidable pour notre département, en terme bien sûr économique, mais également touristique et culturel.

Le Val d’Oise compte 28 cinémas dont trois multiplexes pour 24 communes (78 écrans, 16 640 fauteuils). 13 établissements sont classés "art et essai". Ils accueillent chaque année près de 2,5 millions de spectateurs.

Le Département a adopté, en 2001, le Plan de développement du cinéma qui vise à élargir l'éducation à l'image des jeunes et à promouvoir les actions cinématographiques sur le territoire.

Aujourd'hui, cette politique est réaffirmée, en prenant en compte les questions liées à l'éducation à l'image, l'accès aux publics en situation de handicap, l'économie du cinéma, le développement du numérique et le Val d'Oise comme terre de tournages.

La mission *Images & Cinéma* a été mise en place par le Conseil départemental afin justement d’aider les productions à travailler en Val d’Oise, à trouver les lieux adéquats et les mettre en relation avec les professionnels du cinéma qui exercent dans le département.

Grâce à une politique volontariste parfaitement identifiée du conseil départemental, la mission *Images & Cinéma* suit ainsi chaque année près d'une quarantaine de réalisations. En 2015 par exemple, Roschdy Zem est venu tourner *Chocolat* à Theuville, Méry-sur-Oise et au fort de Cormeilles-en-Parisis. Christophe Honoré a choisi d'adapter *Les Malheurs de Sophie* dans des châteaux du Vexin. Plus récemment, *Les Tuche 3*, *Tout le monde debout* ou *Au revoir là-haut* (qui a reçu le César du meilleur film) ont été tournés dans le Val d’Oise.

**>> Collèges et cinéma**

Depuis 1992, le Conseil départemental participe au dispositif national "Collège au cinéma" qui propose à 8.500 collégiens de les initier à la culture cinématographique et à ses métiers, en privilégiant les films du patrimoine, la diversité des écritures et des formes, l'ouverture aux autres cultures.

Il repose sur l’engagement de différents partenaires (Ministère de la Culture et de la communication, Ministère de l’Education nationale, les collectivités territoriales et les professionnels du cinéma).

Cette opération, qui rejoint les politiques culturelles et éducatives du Département, permet aux collégiens de découvrir trois films sur le grand écran d’une salle de cinéma partenaire.

La mise en œuvre départementale du dispositif est confiée à la Direction de l’Action Culturelle (DAC) du Conseil départemental, l’association "Ecrans VO", la DSDEN 95, la DRAC Ile-de-France et au Rectorat de Versailles. Elle a fait l’objet en 2018 d’une convention triennale bipartite entre le Département et la DSDEN 95, à renouveler en 2021.

Chaque année, le Comité de pilotage départemental se réunit pour :

- choisir les films projetés et programmer leur circulation entre les salles de cinéma ;

- gérer les inscriptions des collèges ;

- organiser des journées de formation et de bilans à destination des enseignants ;

- établir un contrôle des présences aux séances et des chartes liant le cinéma et l’établissement scolaire.

Dans ce contexte, le Conseil départemental a décidé de prendre en charge le prix des places, pour un montant unitaire de 2,50 €, sous forme de subventions versées aux exploitants de salles, au vu d’états justificatifs.